



Recours pour loyers d'un bâtiment non conforme

Par **lauriebielli**, le **06/03/2015** à **17:33**

bonjour voila je loue depuis decembre 2012 un commerce dans la restauration. cette année j'ai subi une fermeture administrative suite à la non conformité des locaux. mon propriétaire a accepter les travaux. (depuis 2005 se n'etait plus conforme). quand j'ai acheter le fond de commerce il etait stipuler que l'établissement était au normes, chose qui était fausse. mon propriétaire des murs dit qu'il n'était pas au courant. ai-je un recours pour les loyers que j'ai versé depuis fin 2012 sachant que du coup le propriétaire des murs me louer un bâtiment recevant du public , non conforme? suite a la fermeture administrative j'ai perdu un temps d'exploitation, mais les loyers couraient toujours.
cordialement.